

## Avis au public

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 08 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, il est porté à la connaissance du public que la commune de Putscheid est saisie par une

**demande d'autorisation de bâtir**

de la part de la société Proximus Luxembourg Infrastructure sàrl

pour la mise en place d'une station de télécommunication Proximus de 42 m sur les fonds répertoriés sous le numéro cadastral 375, section E de Nachtmanderscheid.

Toute personne intéressée peut consulter le dossier de demande afférent à la maison communale 7, Veinerstrooss, L-9462 Putscheid, sur rendez-vous.

Putscheid, le 10 mai 2023



Gemeng  
**PETSCHENT**

Le Bourgmestre,

Roger Zanter